

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 6 septembre 2016

Question écrite urgente

100 places de stationnement menacées à Champel : le petit commerce tire la sonnette d'alarme !

Le 23 septembre 2012, les électeurs de la Ville de Genève refusaient à 56,4% le crédit visant à fermer à la circulation : 50 rues pendant une année. En effet, outre le coût excessif de ce projet incongru, plus de 1000 commerçants auraient été impactés par la fermeture de ces 50 rues.

Pourtant, malgré le choix des électeurs, le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève envisage de supprimer 100 places de stationnement autour de la gare CEVA Champel-Hôpital ainsi que de fermer à la circulation l'avenue Alfred-Bertrand entre l'avenue Dumas et l'avenue de Miremont. La rue Michel-Servet serait mise en sens unique.

Les commerçants concernés craignent que les aménagements voulus par la municipalité ne péjorent leur situation économique en éloignent les clients potentiels. La suppression de 100 places de stationnement se heurte au principe de compensation, lequel s'applique de manière impérative dans les zones denses du canton, dont font partie les périmètres mentionnés.

Si toutes les routes situées en Ville de Genève sont, depuis un accord datant de 1936, des routes communales, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) est appelé à statuer sur les projets de création ou de modification de voies publiques cantonales et communales. Du côté de Champel, nombreux sont ceux qui espèrent que le respect de la volonté populaire et l'application fidèle du principe de compensation conduiront le DETA à s'opposer au projet anti-voitures du département communal.

Une pétition a d'ailleurs été lancée par l'association des intérêts de Champel afin de ne pas supprimer les 100 places de stationnement et de ne

pas fermer les rues à la circulation, ce qui pénaliserait usagers, habitants du quartier et commerçants.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) ***Comment le DETA statuera-t-il sur le projet de la Ville de Genève s'agissant :***
 - ***de la suppression de 100 places de stationnement autour de la gare CEVA Champel-Hôpital, eu égard au principe de compensation ?***
 - ***de la fermeture à la circulation de l'avenue Alfred-Bertrand entre l'avenue Dumas et l'avenue de Miremont et la mise en sens unique de la rue Michel-Servet, eu égard au respect de la votation communale du 23 septembre 2012 ?***
- 2) ***L'Etat de Genève envisage-t-il d'indemniser les commerces concernés en cas de perte de chiffre d'affaires ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.